



## GT IR ATCO GT MED

### GT ATCO

#### Contrôleurs, l'EASA vous veut du bien !

**La mise en œuvre du Règlement 2015/340 (ex IR/ATCO) sonne le glas de la loi du grand-père chez les contrôleurs.**

Désormais les ECP (Évaluation des Compétences Pratiques) et ECL (Évaluation des Compétences Linguistiques) feront partie du quotidien et ces évolutions annoncent un durcissement des conditions de renouvellement des mentions.

- **ECP**

**A compter du 1er Janvier 2017, les compétences pratiques de chaque contrôleur seront évaluées tous les 3 ans** par un ou plusieurs examinateurs dans le cadre d'une évaluation continue ou dédiée (formule au choix de chaque centre).

Chaque unité définira les modalités des examens et les examinateurs seront nommés après avoir suivi une formation en respectant certains critères d'ancienneté d'exercice de licence de contrôle (5 ans pour CRNA ; 3 ans groupes A, B et C ; 2 ans pour groupes D, E, F et G). **Les examinateurs devront respecter le principe d'impartialité** et devront détenir une MU

- **ECL**

**A compter du 1er Janvier 2017, les contrôleurs devront démontrer un niveau 4 en Anglais** pour proroger la mention linguistique. Cette démonstration se fera par la réussite d'un test dédié ou par le suivi du PIFA **et** la réussite à une ECL qui pourra être effectuée lors d'une action de formation (ECLF) ou sur position (ECLP) dans les 3 mois qui précèdent la date de fin de validité de la mention linguistique.

Pour proroger un niveau 5, il faudra passer un test et pour un niveau 6, une procédure plus lourde (sera-t-elle allégée ?) est mise en place avec l'ENAC.

**ECLF** : L'administration propose trois options pour la délivrance de l'attestation : A par un évaluateur-contrôleur ; B par un binôme évaluateur-contrôleur/évaluateur-linguiste ; C par un évaluateur-linguiste.

**A noter que FO a insisté pour que le dispositif soit mis en cohérence pour les lauréats EP/SP, car pour ces derniers, si la fin de validité de la Mention Linguistique intervient pendant leur scolarité il est prévu qu'ils doivent repasser un test à l'ENAC ! Cette disposition est ridicule ! La DSAC refuse d'entendre SDRH sur le sujet ! Seraient-ils trop timides dans leur relais ?**

**En attendant, lauréats EP/SP, pensez à renouveler vos PIFA par anticipation avant de quitter vos centres ! Cela pourrait vous éviter bien des déboires !**

associée à l'ECP depuis au moins un an. Ils devront être à jour de mention d'examineur. Celle-ci sera renouvelée à la suite d'un Maintien de Compétence dédié et d'un examen par des "supers" examinateurs.

FO est prêt à étudier les exceptions possibles pour les instructeurs régionaux qui pourraient examiner sur un autre terrain de leur SNA.

FO a demandé qu'il soit possible de réaliser une seconde évaluation pour éviter le test couperet dans le cas où la première ne serait pas réussie.

**Par ailleurs, nous avons refusé qu'un agent se retrouve automatiquement dans la position inconfortable de procédure de mise en doute des compétences si, comme le prévoyait l'administration, l'ensemble des évaluateurs de son centre refusait de l'évaluer ! Comme précisé plus haut, les examinateurs doivent être IMPARTIAUX par définition ! C'est à l'administration qu'il incombe de trouver un évaluateur évaluant !**

FO a refusé les options B et C... Un contrôleur doit être évalué par un contrôleur !

**ECLP** : Un évaluateur-contrôleur détenant la MU du centre fait passer l'évaluation (d'une durée de 30 minutes à 2 heures).

**En cas d'échec le contrôleur sera sorti du TDS. FO a demandé la tenue de la Commission de Formation en Anglais dans les 15 jours afin de statuer rapidement sur une réintégration dans le TDS et le passage de droit d'un second test. En cas de deux échecs successifs le contrôleur perdra sa ML.**

Les candidats à la fonction d'évaluateurs-contrôleurs, titulaires à minima d'un niveau 4 en anglais, postuleront auprès de la CFA qui les nommera pour une durée de 3 ans sous réserve d'avoir suivi un stage type ANGEVAL et selon les conditions définies en CT local. Le renouvellement se fera à la condition d'avoir suivi un module MC dédié (type Refresh ANGEVAL).

Ici aussi, le principe d'impartialité sera de rigueur !



## Dernière minute !!

***Les discussions de GT ne sont pas encore terminées que le SNA Sud demande aux contrôleurs de Rodez de choisir dès maintenant (pour des échéances en 2017 !) entre un test formel à Blagnac ou un test MTF à l'ENAC !! Le SNA Sud avance que l'anglais est peu pratiqué sur ce terrain et ajoute que l'ENAC aurait besoin de se dimensionner !***

***Alors que nous ne cessons d'affirmer clairement notre opposition, l'administration se prépare DEJA à imposer l'option C aux contrôleurs !***

***On croit rêver ! C'est ce que l'on appelle un dialogue social de qualité ?***

En marge de ces changements majeurs il est à noter que le règlement 2015/340 introduit également une formation FH obligatoire pendant la formation en unité. Des sessions communes APP/TWR/CRNA seront développées et à l'avenir la formation devrait être axée sur la pratique (Xpé bientôt en SNA).

**FO demande à ce que les facilitateurs soient valorisés (prime spécifique + prise en compte dans le dimensionnement du BO).**

## GT MED

Le règlement 805/2011 au sujet de l'aptitude médicale réduite sera présenté au CT DO de novembre.

### • **Procédure "Incapacité temporaire"**

L'EASA, qui nous veut toujours autant de bien, impose au prestataire de navigation aérienne de déclarer les incapacités. L'administration a présenté un texte "fouillis" et tenté d'imposer que l'encadrement puisse prononcer des incapacités temporaires ! FO s'est opposé à cette proposition.

Deux cas possibles :

1. L'agent se déclare en incapacité temporaire s'il ne se sent en pleine possession de ses capacités ou s'il est sous l'influence de substances psychoactives, de médicaments...
2. Déclaration de l'encadrement (chef d'équipe, de salle, chef CA...) en cas de doute (les modalités restent à définir).

**SDRH a oublié le cas du chef, dont les subordonnés auraient des doutes quant à ses capacités... temporaires à contrôler !?!**

L'agent devra aller consulter un médecin, le secret médical doit être garanti et pour lever une incapacité temporaire il devra passer devant un médecin à normes dont il faut revoir les prérogatives puisqu'à ce jour ces derniers ne sont aptes qu'à faire passer des visites à normes et pas encore à donner des avis !

Encore de belles discussions à venir...

## Dernière minute GT Med !!

***Entendu à Bruxelles à l'ATM Social Dialogue working group le 5 novembre dernier !! ETF, fédération européenne dont FO est membre, interpelle la Commission sur l'absence de présentation par l'EASA des conditions de mise en œuvre de « l'incapacité temporaire » lors des formations sur l'IR ATCO...CANSO, l'association des prestataires de service de navigation aérienne, à laquelle appartient la DSNA, s'inquiète elle aussi de la faiblesse des directives de l'EASA sur le sujet et des conséquences sociales d'une mauvaise interprétation de cette nouvelle procédure !! La Commission s'engage à faire remonter à l'EASA...qui n'a malheureusement pas de médecin pour travailler sur le sujet !!!***

***Là encore, on croit rêver ! Heureusement que la DSNA se veut en pointe sur le sujet et nous propose des textes « à finaliser au plus vite », avant même que le sujet soit éclairci par les autorités européennes !!***

L'ENAC tente en force de faire profiler les postes d'ICA pour évincer les PC en provenance des petites approches. Utilisant le prétexte fallacieux d'un problème d'organisation, ils disent peiner à libérer leurs contrôleurs afin qu'ils effectuent les 200 heures nécessaires pour renouveler une mention ZZ (plutôt que 100 pour la PZ des autres centres). Pour FO il n'y a pas de sous-ICNA. L'ENAC doit s'organiser et aucun agent ne doit être spolié.



Les arrêts formation sont plus nombreux alors que les durées de formation augmentent. SDRH doit travailler avec l'ENAC par le biais d'un GT "restreint" (uniquement des représentants de l'administration !) afin de trouver des artifices pour stopper l'hémorragie chez les TS comme chez les ICNA !

Les OS n'étant pas conviées, nous devons faire confiance à SDRH qui assure prévoir nous tenir informés via le GT ATCO !

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

***A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou***

 :

**à : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116**

Portable :

**33704 MERIGNAC CEDEX**

Email :

